

	NOTE EPI (MASQUES, VISIERES, GANTS)			
	Destinataires : Salariés APSA			
	Rédacteur : L. LE MINOR	Relecteur : C MICHON G.PIONNEAU	Approbateur : D.DEVAUX	Date d'application : 06/09/2021 Version : C

1. Objet

Cette note a pour objet de regrouper les informations concernant les gestes barrières et l'usage des EPI (équipements de protection individuelle).

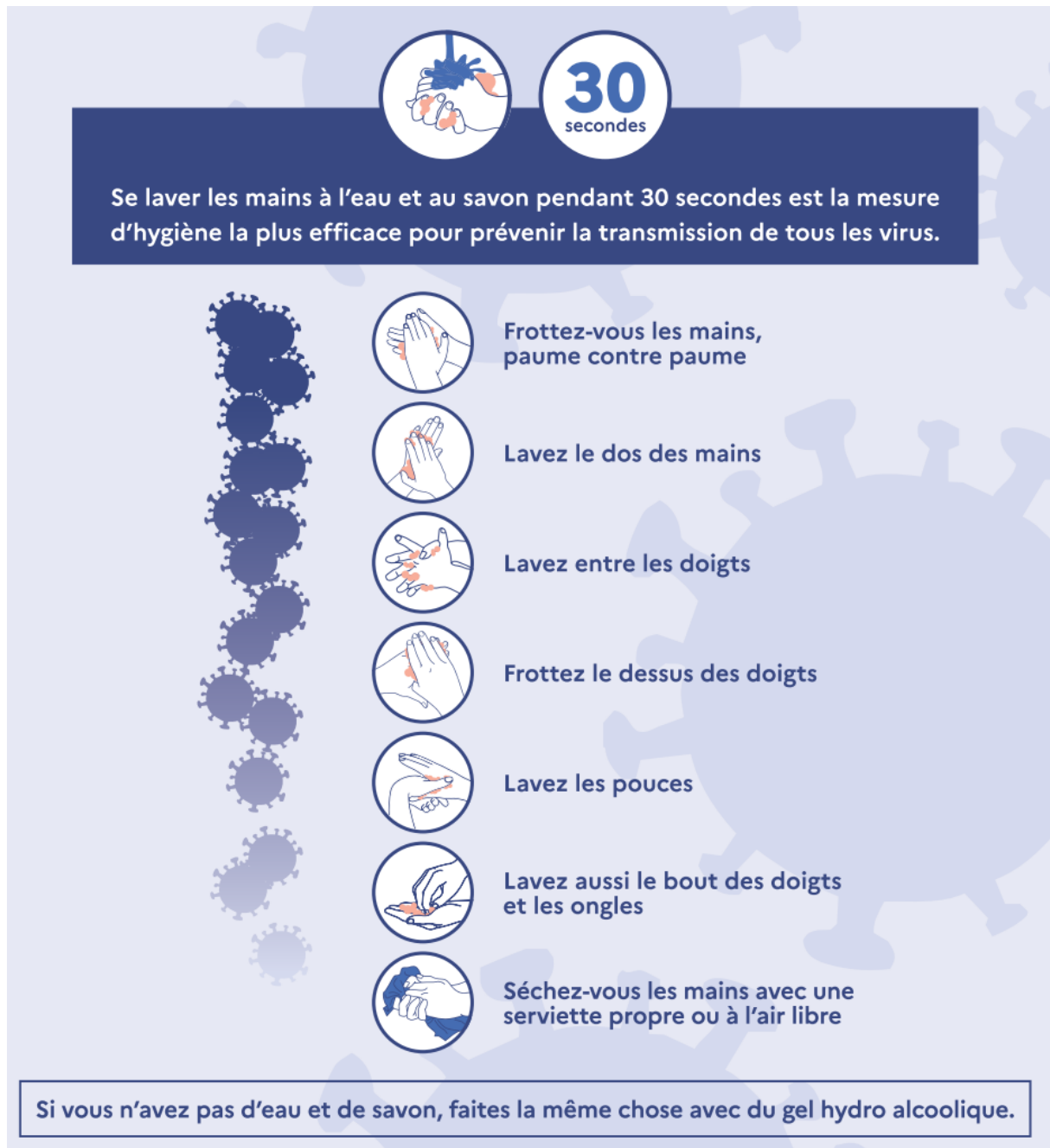
2. Champ d'application

Cette note concerne l'ensemble des salariés de l'APSA

3. Gestes barrières



4. Se laver les mains



The infographic is set against a light blue background with faint virus-like patterns. At the top, a dark blue banner contains two circular icons: one showing hands being washed with water and soap, and another with the text '30 secondes'. Below this banner, a vertical column of seven circular icons illustrates the steps of hand washing. To the left of these icons is a vertical line of blue virus-like particles. To the right of each icon is a corresponding text instruction in French. At the bottom, a white box with a blue border contains a final instruction.

30 secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.

- Frottez-vous les mains, paume contre paume
- Lavez le dos des mains
- Lavez entre les doigts
- Frottez le dessus des doigts
- Lavez les pouces
- Lavez aussi le bout des doigts et les ongles
- Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.

5. Port du masque

Protégeons-nous, portons tous des masques



Conditions d'utilisation des masques au sein de l'APSA

- **Masque chirurgical**

Le port du masque chirurgical est **obligatoire** pour tous les professionnels en intérieur. En extérieur, le masque peut être ôté si la distanciation sociale de 2 mètres peut être respectée. En cas d'accompagnement rapproché avec un résident en extérieur, le masque doit donc être maintenu. (Cf. paragraphe « Masque grand public pour les professionnels intervenant dans les établissements scolaires »).

Les professionnels disposant d'un bureau individuel ne sont pas tenus de porter un masque quand ils y sont seuls.

Les masques chirurgicaux sont à usage unique et ne doivent pas être lavés pour être réutilisés.

- **Masque FFP2**

Les masques FFP2 sont réservés aux professionnels médicaux pour la réalisation de soins invasifs de la sphère respiratoire. Dans les autres situations, le port du masque chirurgical est suffisant.

Cependant, en cas de suspicion ou cas avéré de COVID pour une personne en situation de handicap qui ne supporterait pas le port du masque chirurgical, le port du masque FFP2 par les professionnels accompagnants est autorisé.

Attention : le port d'une barbe ne permet pas de garantir l'étanchéité des masques FFP2.

- **Masque grand public**

Le port de masques grand public est autorisé uniquement pour les professionnels lors de leurs interventions dans les établissements scolaires, car le protocole sanitaire de l'Éducation Nationale le permet. Toutefois, le port du masque chirurgical reste recommandé car plus protecteur.

- **Masque inclusif**



Le masque inclusif n'offre pas les mêmes garanties de protection que les masques chirurgicaux, c'est pourquoi leur utilisation doit être limitée aux situations suivantes :

- Pour l'entourage (collègues, interlocuteurs...) des personnes sourdes et malentendantes qui communiquent avec la lecture labiale et/ou pour la personne sourde elle-même, uniquement si toutes les personnes alentours peuvent également porter un masque,
- Pour les professionnels et/ou personnes en situation de handicap dans les situations d'accompagnement ou d'apprentissage en face à face ou en collectif, quand la communication nécessite de voir le visage.

Dans toutes les autres situations, notamment de soins ou d'accompagnement aux repas, le masque chirurgical s'impose aux professionnels.

L'entretien des masques inclusifs est sous la responsabilité du professionnel qui s'appuiera sur la notice d'utilisation du masque.

(Lavage à 60° durant 30 minutes, il est recommandé d'utiliser un filet de lavage afin de ne pas endommager la visière, séchage à l'air libre, nombre de lavage maximum indiqué sur le notice)

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.

6. Les visières

Les visières sont un moyen supplémentaire de protection face aux virus transmis par les gouttelettes. Néanmoins, **elles n'ont pas vocation à remplacer les masques.**

Elles sont à utiliser dans les conditions suivantes :

- De façon systématique et obligatoire : en complément d'un masque chirurgical pour l'accompagnement des résidents diagnostiqués COVID-19 ;



- De façon facultative et non systématique : en complément d'un masque chirurgical dans le cadre de la prévention COVID-19 et du renforcement des mesures barrières et notamment sur des temps particuliers d'accompagnement (repas, soins...).

L'entretien des visières est sous la responsabilité du professionnel. Elles doivent être désinfectées. Il convient d'en nettoyer régulièrement les deux faces et les lanières à l'aide d'un produit désinfectant virucide.

7. Usage des gants

L'usage de gants doit être limité :

- aux actions de soins ou de nursing quand il y a un risque de contact avec des liquides biologiques,
- aux actions nécessitant l'utilisation de produits détergeant ou désinfectant ou autres produits chimiques.

Le reste du temps, il convient **d'éviter de porter des gants** car ils donnent un faux sentiment de protection.

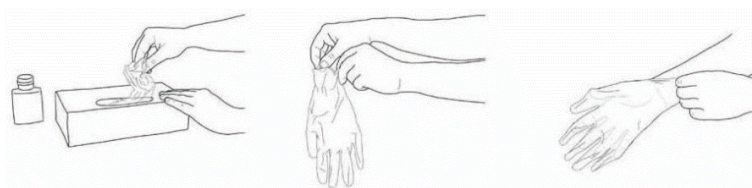
En cas de port de gants, il faut alors impérativement respecter les mesures suivantes :

- **Ne pas porter les mains gantées au visage.**
- Ôter les gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant.
- Jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation.
- Se laver les mains ou réaliser une friction hydro-alcoolique après avoir ôté ses gants.

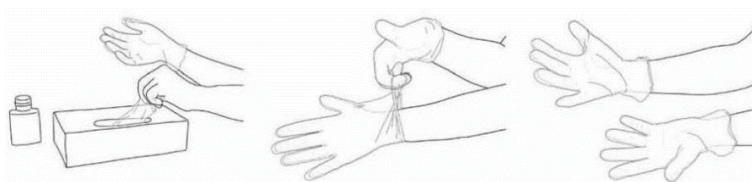
Consignes pour l'utilisation de gants jetables

Avant d'enfiler des gants à usage unique, procéder à un lavage des mains méticuleux ;

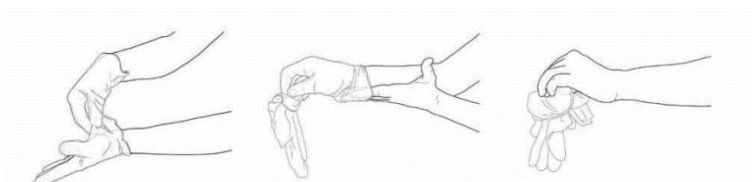
- A l'eau et au savon,
- Pendant au moins 30 secondes.



1- Ne toucher qu'une partie limitée du gant



2- Ne pas toucher la peau de l'avant-bras avec la main déjà gantée



3- Pour le retrait : ôter le premier gant en pinçant au niveau du poignet